

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1003

Artikel: Finances publiques genevoises : le retour des choix politiques
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le retour des choix politiques

(jd) Douche froide pour les finances publiques genevoises: en quelques semaines le contribuable apprend que les comptes 1989 présentent un déficit de 74 millions de francs (bénéfice escompté: 450'000 francs), que le budget 1990 à peine adopté par le Grand Conseil ne dégagera pas un surplus de 3,2 millions mais un solde négatif de près de 250 millions; quant aux premières estimations pour le budget 1991, elles laissent entrevoir un trou de 300 millions (DP 996).

Nos premières réflexions face à cette situation (DP 997: Où faire des économies?) ont fait quelque bruit dans la république: grincements de dents chez certains de nos lecteurs et amis, notamment à propos de l'exemple cité des centres de loisirs: satisfaction non dissimulée de quelques députés bourgeois, du nouveau responsable des finances cantonales et du parti libéral qui a publié dans son organe des extraits de cet «intéressant» article.

Aux seconds nous rappellerons que, majoritaires depuis plus d'un demi-siècle au gouvernement comme au parlement, ils portent une part essentielle de responsabilité dans la situation actuelle. Inutile donc de brandir la fiction d'une gauche démagogique et légère qui aurait gonflé les dépenses de l'Etat de manière inconsidérée et d'une droite raisonnable surgissant à propos pour sauver les finances cantonales. Reconnaissions que tous, grisés par la croissance économique et ses effets sur les ressources publiques, avons cédé à l'euphorie de la dépense, sans être toujours attentifs à la nécessité de ce train de vie et à l'efficacité des interventions publiques.

Aux premiers nous concéderons que le style cavalier et synthétique de l'article incriminé pouvait prêter à confusion. Précisons donc clairement qu'il ne s'agissait pas d'une attaque en règle contre les centres de loisirs, institutions qui conservent toute leur importance dans le cadre de la politique de la jeunesse. Néanmoins les centres de loisirs, comme toutes les activités publiques ou soutenues par le budget de l'Etat, doivent maintenant faire l'objet d'un examen minutieux afin de déterminer si les objectifs poursuivis sont toujours d'actualité et si les moyens affectés sont judicieusement utilisés. Face à cet exer-

cice nécessaire, aucun domaine n'est tabou.

En effet, et contrairement à ce qu'affirment les syndicats de la fonction publique, le maintien ou même l'accroissement du budget ne garantit en rien la qualité des prestations publiques. A contrario des réductions budgétaires ne sont pas à tout coup synonymes de dé-

gradation du service public. Passer au crible les dépenses, c'est se donner la possibilité de couper les branches mortes et de rectifier le tir, d'effectuer des choix politiques en fonction de priorités. C'est donc favoriser la transparence et par là améliorer les conditions d'un débat démocratique.

Pour l'heure la gauche et les organisations de fonctionnaires se tiennent sur la défensive. Il n'est pas certain que cette stratégie se révèle payante. En effet un alourdissement de la charge fiscale ne paraît pas politiquement réalisable. Dès lors, il faudra bien élaguer et la gauche se doit d'être présente dans une telle opération. Si elle persiste dans son attitude de vierge effarouchée, ces choix s'opéreront sans elle, et il y a fort à parier que nombre de rentes de situation et de priviléges indus subsisteront au détriment des besoins incompressibles des plus faibles, par exemple logements bon marché, aide aux personnes âgées et soins à domicile. ■

Impasse budgétaire

(jd) Pas de fumée blanche sur la tour Baudet: le Conseil d'Etat n'est pas encore parvenu à adopter le projet de budget 1991 qu'il doit adresser avant la fin de l'été au Grand Conseil. On navigue entre deux excédents de dépenses possibles pour le budget de fonctionnement: 139 ou 400 millions de francs.

Les deux chiffres sont inquiétants. 139 millions, c'est un montant de référence théorique, l'impasse résultant des seules dépenses obligatoires: dépenses de personnel, prestations sociales prévues par des lois et règlements. Aucun grain à moudre, donc, pour aucun service. Pour atteindre 400 millions d'impasse, on ajoute à ces dépenses les besoins jugés indispensables par les départements: c'est dire le montant qui résulterait d'une absence de contraintes financières...

Le Conseil d'Etat semble vouloir poursuivre benoîtement son conclave jusqu'à l'adoption d'un projet de budget dont le déficit se situera sans doute entre 200 et 300 millions. Comment? Lui seul le sait, on connaît le penchant du gouvernement genevois pour l'absolutisme. On pourrait toutefois imaginer une autre

méthode: non pas la présentation, toute ficelée, d'un projet à prendre ou à laisser par les députés, mais la mise sur pied de variantes fondées sur des scénarios, de manière à créer les conditions d'un choix éclairé. Car c'est l'ensemble des éléments qui doit être pris en compte, dans une projection sur plusieurs années, et non le seul déficit 91: types de revenus, objets des dépenses, charges de personnel, politique d'amortissement. En faisant clairement la différence entre se serrer la ceinture une année ou deux, mais en pensant pouvoir reconstituer sa marge ultérieurement, et une démarche de rationalisation structurelle des dépenses permettant soit de renoncer à certaines tâches soit de les effectuer à moindre coût.

Pourquoi ne pas engager une réflexion globale sur les charges de personnel en vue de maîtriser leur montant total tout en améliorant ce qui ne va pas? Grille des traitements et annuités, engagement effectué avec un traitement réduit qui nuit à la qualité du recrutement, politique de prime de fidélité anti-économique, indexation, rattrapage: voilà du pain sur la planche pour une négociation au terme de laquelle on pourrait fort